



LES GUEULES DE BOIS

Règlement intérieur / Manuel de l'adhérent

Ce document ...

... aide à maintenir notre esprit associatif et convivial.

... explique le fonctionnement de la menuiserie des Gueules de Bois.

... insiste sur les règles de sécurité.

Sommaire

| | |
|--|---------|
| Principes fondamentaux | page 4 |
| LÉGENDES | page 5 |
| Première partie : | |
| Organisation et consignes générales | page 6 |
| LES LOCAUX | page 6 |
| HORAIRES ET ACCÈS | page 7 |
| COTISATION | page 7 |
| ADHÉSION | page 7 |
| EN PRATIQUE | page 8 |
| Bois et dérivés | page 8 |
| Stockage de bois | page 8 |
| Trigramme | page 8 |
| Petit matériel et consommables | page 9 |
| CONSEIL D'ADMINISTRATION | |
| ET ENGAGEMENT DES ADHÉRENTS | page 9 |
| MOTIFS D'EXCLUSION (FAUTES ET SANCTIONS) | page 9 |
| Fautes | page 9 |
| Sanctions | page 10 |
| Deuxième partie : | |
| Sécurité, aspects techniques, utilisation des machines | page 11 |
| PRINCIPES GÉNÉRAUX DE SÉCURITÉ | page 11 |
| SIGNALISATION | page 12 |
| RÈGLES GÉNÉRALES D'UTILISATION DES MACHINES | page 12 |
| Avant de démarrer la machine | page 12 |
| A la mise en marche de la machine | page 12 |
| Une fois la machine mise en marche | page 13 |
| Après l'arrêt de la machine | page 13 |
| Avant de quitter les lieux | page 13 |
| Lettre d'engagement | page 15 |



Principes fondamentaux

Au printemps 1995, Eginhart Gmelin achetait en moins d'une heure et pour la somme de 50 000 Francs les machines à bois de Monsieur Somaron à Cluny. Une vingtaine d'année plus tard, le GAEC de Saint Laurent à qui Eginhart avait fait cadeau du parc de machines, décide de le mettre à disposition d'une poignée de bricoleurs amateurs. C'est autour de ces « belles endormies » que l'association « les Gueules de Bois » voit le jour.

Cette association a pour but de :

- mettre à la disposition d'amateurs adultes, un éventail de machines à bois professionnelles
- favoriser l'échange des connaissances en matière de techniques de travail du bois tels : menuiserie, ébénisterie, tournage, sculpture sur bois, sciage, bûcheronnage...
- favoriser l'échange de connaissances en matière de connaissance de l'arbre et de la forêt, de gestion forestière douce, de reconnaissance des essences, de botanique...
- assurer des stages d'initiation et de perfectionnement pour adultes et enfants

Aux Gueules de Bois, chacun se prend en charge, et c'est ce qui fait que l'association fonctionne bien. Sinon, les comportements irresponsables mettent en péril non seulement leurs auteurs, mais aussi les autres adhérents, et l'association dans son ensemble. La responsabilité s'applique non seulement pour tout ce qui touche à la sécurité, élément essentiel et structurel de la vie des Gueules de Bois, mais aussi pour tout le reste : l'organisation des stockages, le rapport aux autres, etc...

Ce manuel décline ce principe de responsabilité à travers tous les chapitres qui le composent. Plus qu'édicter des interdits ou des obligations, il invite l'adhérent à respecter ce principe de responsabilité en permanence, principe qui est théoriquement celui qui s'applique en société, quelle qu'elle soit. Ce manuel ne peut prétendre à l'exhaustivité des situations, si bien qu'en cas de situation nouvelle, non décrite dans ce document, il est attendu de l'adhérent un comportement responsable. La question récurrente doit être « quelles seront les conséquences de mes actions pour moi, pour les autres, pour les Gueules de Bois dans son ensemble si je fais / ne fais pas cela et si tout le monde faisait comme moi ? »

La convivialité et l'entraide sont le ciment de l'association. Elles en font sa force et son attrait. Chacun est responsable de veiller à les maintenir.

LÉGENDES

Les informations présentées dans ce manuel sont principalement de trois natures :

Les informations de sécurité, qu'il convient de respecter à la lettre. Elles ne sont sans doute pas exhaustives, donc en cas de doutes, toujours demander, demander, et encore demander. Les informations de sécurité concernent non seulement les machines mais également l'usage des locaux dans leur globalité.

Les informations de comportement, en plus des informations de sécurité, car en effet, si respecter la sécurité fait partie des règles élémentaires de civisme, cela ne suffit évidemment pas. D'autres règles, propres au fait que les Gueules de Bois forment une communauté et que ses membres ne sont pas des individus agissant chacun dans sa bulle, doivent être respectées pour le bon fonctionnement et la bonne ambiance qui règne au sein de l'association.

Enfin, les informations pratiques, permettant à chacun de profiter de l'infrastructure et des services des Gueules de Bois de manière optimale.

Les informations sont présentées selon deux niveaux d'importance, représentés par la taille des textes :

Les textes en grand et gras doivent être connus presque par cœur, ou tout au moins correctement assimilés par l'adhérent.e lorsque il ou elle vient aux Gueules de Bois pour son usage.

Cela ne veut pas dire que les textes en petit doivent être ignorés. Leur contenu revêt une importance ponctuelle, qu'il convient d'avoir en tête dans certains cas.

CONTACTS



lesgueulesdebois@gmail.com



Romain Thévenet : 06 08 10 17 09



Pierre Link : 03 85 59 08 25



Pierrick Rabaud : 06 10 94 03 45



Manu Chavance : 06 35 47 47 02

Première partie : Organisation et consignes générales

LES LOCAUX

Les locaux de l'association sont situés au sein du Domaine Saint Laurent.

Le Domaine Saint-Laurent, ce sont 140 hectares de terres et de forêts sur les hauteurs de Cluny ainsi qu'un certain nombre de bâtiments agricoles appartenant à la foncière Terre de Liens.

Quatre associés en GAEC et leur équipe de salarié.e.s y conduisent La Ferme Saint Laurent, en agriculture biologique, et produisent légumes, viandes, laitages, céréales et pain. Différents logements présents sur le domaine accueillent plusieurs familles.

Fermiers, anciens fermiers, chacun participe à sa façon à la vie du lieu.

La « Grande maison » au centre du Domaine est elle, gérée par l'Association du Domaine Saint Laurent, dans laquelle elle propose des séjours avec hébergement et restauration. Elle y organise également des événements agri-culturels et anime des ateliers pédagogiques en immersion sur la ferme.

Les CollocaTerres, autre association présente, gère un espace de bureaux partagés entre différentes associations ainsi que des travailleurs indépendants.


Enfin l'association les Gueules de Bois s'occupe de la menuiserie partagée présente également sur place.

Toutes ces initiatives collectives concourent à faire du Domaine un lieu de partage, vivant, et riche de sa biodiversité.

Les locaux des Gueules de Bois sont constitués de :

- Un atelier principal contenant les machines-outils et les établis.
- Un local de stockage de bois, pouvant servir aussi d'atelier de montage - collage, ainsi qu'à tous travaux ne nécessitant pas les machines-outils.

L'adresse de l'association est la suivante :

 Les Gueules de Bois
Saint Laurent
71250 CHATEAU

HORAIRES ET ACCÈS

Les Gueules de Bois sont ouvertes en permanence, car chaque adhérent dispose d'un code, et rien ne vous empêche de venir la nuit ou le dimanche pour coller, tourner, tracer, affûter, poncer, vernir... MAIS :

ATTENTION, pour ne pas déranger le voisinage, il est strictement interdit de faire fonctionner les machines bruyantes et l'aspiration la nuit.

Pour l'utilisation des machines bruyantes, des horaires ont été fixés :

De 8h à 20h

•

COTISATION

La cotisation annuelle est fixée à 150€. Elle pourra éventuellement être revue en Assemblée Générale en fonction des besoins de l'association.

ADHÉSION

Pour être adhérent, il faut remplir les conditions suivantes :

- être majeur ;
- avoir souscrit à une assurance de responsabilité civile ;
- avoir suivi un temps de présentation et de découverte des machines (scie à format, dégauchisseuse, raboteuse, scie à ruban), obligatoire pour tous ;
- adhérer franchement à l'esprit convivial de l'association ;
- payer sa cotisation annuelle,
- avoir signé la lettre d'engagement.

L'adhésion aux Gueules de Bois donne les droits suivants :

- accès libre à l'atelier à toute heure et tous les jours sans inscription préalable.
- un code permettant l'accès aux locaux.
- accès libre à la plupart des machines à l'exception de la toupie et du tour (stage spécifique obligatoire), sous la responsabilité de chacun.
- attribution d'un code personnel d'identification (trigramme)
- stockage ponctuel de votre bois et de vos réalisations en cours (marqués avec votre trigramme)



L'adhésion aux Gueules de Bois ne donne pas les droits suivants :

- Utiliser la toupie et le tour à bois sans avoir suivi une présentation spécifique
- Utiliser les machines bruyantes hors des heures et jours ouvrables
- Entreposer plus de 3 mois ses meubles, bois, outils ou objets personnels
- n'ouvre droit à aucun cours particulier

EN PRATIQUE

Bois et dérivés

L'adhérent peut apporter son bois personnel.

Pour la préservation des lames de scies, des fers de dégauchisseuses et de raboteuses, il convient de respecter les conditions suivantes :

- Bois propre, dépoussiéré, sans terre, ni cailloux, ni résidus de plâtre ou ciment
- Bois sans peinture, ni colle, ni vernis
- **Bois sans pointes, ni vis, ni résidus métalliques**

Les agglomérés et mélaminés ne doivent pas être utilisés sur les scies à ruban, sur les raboteuses et les dégauchisseuses.

Pour la préservation des bois des autres, l'adhérent doit aussi veiller à ce que son propre bois soit sain et non attaqué par des parasites.

Stockage de bois

Vous pouvez stocker votre bois et vos projets en cours pendant une durée de 3 mois.

Même stocké dans l'enceinte des Gueules de Bois, et exclusivement dans les zones réservées à cet usage, tous les bois en planches brutes, semi-ouvrés, ou en phase de montage ou de finition comme les meubles en cours de réfection sont sous la totale responsabilité de l'adhérent puisqu'il en est le propriétaire.

L'association des Gueules de Bois ne saurait être tenue responsable de disparitions éventuelles ou de dégradations constatées par l'adhérent durant l'entreposage de son bien.

Passé le délai de 3 mois d'entreposage, l'adhérent s'engage à reprendre son bien, de manière à libérer la place nécessaire aux autres adhérents.

Trigramme

Lors de votre arrivée à Gueules de Bois, vous choisissez un code personnel à trois lettres appelé trigramme :

- Ne l'oubliez-pas, il vous suivra tant que vous serez à l'association.
- Il est unique.
- Il sert à marquer votre bois, vos travaux en cours, vos outils



- Tout bois non marqué et/ou stocké plus de 3 mois devient la propriété des Gueules de Bois.

Petit matériel et consommables

Il n'y a pas de petit outillage mis à disposition des adhérents dans les locaux. Nous vous conseillons d'apporter vous-même votre petit outillage, à savoir les ciseaux à bois, tournevis, mètres, crayons, scie, équerre...

CONSEIL D'ADMINISTRATION ET ENGAGEMENT DES ADHÉRENTS

L'association est administrée par un conseil collégial composé de 5 membres minimum et 11 maximums élus pour 3 ans par l'assemblée générale annuelle.

Leurs noms et leurs coordonnées sont affichés dans les locaux des Gueules de Bois. Ils peuvent répondre à vos questions. Les membres du conseil collégial sont des adhérents bénévoles qui permettent à l'association de vivre et de grandir. Si les machines-outils et les locaux ont pu être mises à disposition de toutes et tous, c'est grâce au temps et à l'énergie des bénévoles.

Cependant, le conseil collégial ne suffit pas à lui tout seul à créer l'ambiance de respect, de courtoisie, de responsabilité individuelle et de solidarité nécessaire au bon fonctionnement des Gueules de Bois. Il n'assure pas à lui seul la transmission et le partage de savoirs et de savoirs faire.

Les adhérents sont donc invités à s'investir dans la vie de l'association dans la mesure de leur disponibilité et de leurs capacités. Le bon fonctionnement et la pérennité des Gueules de Bois dépendent aussi de l'engagement de chacun.

MOTIFS D'EXCLUSION (FAUTES ET SANCTIONS)

Pour le bien-être de tous, il est important que chacun respecte le règlement et l'état d'esprit de l'association.

Si certaines règles ne sont pas respectées, les adhérents encourent des sanctions en fonction de la gravité de la faute commise.

Fautes

- Mauvais comportement, non respect des autres ou du matériel :
- Utilisation de l'atelier en état d'ébriété ou sous l'influence de drogue.
- Expression de mots ou gestes violents.
- Vol de matériel, de bois ou toute autre soustraction frauduleuse aux adhérents

ou aux Gueules de Bois.

- Utilisation de la toupie et du tour par des adhérents non habilités (stage obligatoire).
- Non respect des consignes de sécurité.
- Usage des machines bruyantes en dehors des horaires indiqués.
- Ces comportements dangereux et/ou anti-sociaux entraînent immédiatement des sanctions prévues par le manuel de l'adhérent à l'encontre de l'adhérent malveillant.

Sanctions

Elles sont les suivantes, selon leur degré de gravité :

- Avertissement,
- Exclusion de l'association les Gueules de Bois.

Extrait de l'article 7 des statuts des Gueules de Bois :

« La qualité de membre de l'association se perd (...) par radiation pour motif grave : sur décision du bureau par provision exécutoire qui sera notifiée au membre concerné par lettre recommandée. Celui-ci pourra exercer son recours devant le conseil collégial dans le délai de un mois à compter de réception de la lettre recommandée. Il sera entendu s'il le souhaite par le conseil collégial et la décision sera entérinée par l'assemblée générale ordinaire. »

Deuxième partie : Sécurité, aspects techniques, utilisation des machines

PRINCIPES GÉNÉRAUX DE SÉCURITÉ

Vous ne savez encore pas tout.

Nous espérons que vous resterez plus de dix ans aux Gueules de Bois, mais même dans dix ans, vous ne saurez pas tout. Alors profitez de la convivialité des Gueules de Bois pour demander.

«Celui qui est ridicule, ce n'est pas celui qui ne sait pas, c'est celui qui ne demande pas.»

N'essayez jamais de réparer une machine vous-même. Certains adhérents n'ont aucun sens de la mécanique, ils n'ont pas à en avoir honte, mais à en avoir conscience.

Ce n'est pas grave de ne pas (ou plus) savoir, cela arrive à tout le monde. Ce qui est grave, c'est de vouloir se passer d'aide et utiliser les machines de manière inappropriée, car cela a un impact sur votre sécurité, celle des autres, sur l'état de la machine et sur la pérennité de Gueules de Bois. Alors pensez en personne responsable !

Ensuite, à votre tour, vous participerez à l'intégration et à la montée en compétences des nouveaux.

Au delà du souci de sa propre sécurité, il est indispensable dans notre association que chacun pratique la « co-vigilance », c'est-à-dire veille au bon comportement des autres sur les machines ; ce ne sont pas les machines qui sont dangereuses, ce sont les comportements et les usages que nous en faisons qui peuvent l'être.

SIGNALISATION

Lorsque vous êtes dans la menuiserie et dans les locaux de stockage, vous devez appliquer certaines règles, suivre les indications des panneaux d'affichage (interdictions et obligations) ainsi que toutes les informations visuelles présentes sur le site.



Flamme nue interdite.
Défense de fumer.



Protection obligatoire
du visage.



Protection obligatoire
des mains.



Protection obligatoire
des pieds.



Protection obligatoire
de la vue.



Protection obligatoire
de l'ouïe.



Protection obligatoire
des voies respiratoires.

RÈGLES GÉNÉRALES D'UTILISATION DES MACHINES

Avant de démarrer la machine

- Choisissez bien la machine en fonction du travail à réaliser : le choix de la bonne machine est une règle de sécurité de base.
- Vérifiez que vous maîtrisez bien le mode d'emploi de la machine, vérifiez les procédures d'allumage et d'extinction.
- Vérifiez l'état du sac d'aspiration avant votre travail.
- Lubrifiez régulièrement les tables des machines avec le spray lubrifiant.
- D'une manière générale, un bon réglage s'obtient en vissant et non en dévissant les boulons/molettes/vis de réglage.

A la mise en marche de la machine

- Attendez la rotation maximale de l'outil avant tout usinage.
- Pensez à bien mettre la face concave (ou creuse) du bois au contact de la machine et non la face bombée.

Une fois la machine mise en marche

- **Au moindre problème, appuyez sur le bouton rouge d'arrêt d'urgence et maintenez votre pièce de bois.**
- **Regardez toujours vos mains et ne vous laissez pas distraire.**
- **Ne distrayez pas une personne qui utilise une machine.**
- Les mains doivent toujours prendre appui sur le bâti de la machine en plus de tenir la pièce à travailler.
- **En cas de défaut de fonctionnement, de casse, de bruits, fumées ou odeurs suspects : arrêtez la machine et ne la redémarrez pas.**

Après l'arrêt de la machine

- NETTOYEZ votre plan de travail après toute utilisation !
- Rangez immédiatement vos chutes de bois autour des machines à la fin de votre travail.
- Nettoyez la résine éventuelle que vous avez mise sur les tables des machines.

Avant de quitter les lieux :

- **En cas de problème avec la machine : signalez sur la machine qu'elle n'est pas utilisable ; assurez vous qu'il n'y a pas de départ de feu, signalez le dysfonctionnement à un membre du conseil collégial (coordonnées affichées dans le local).**
- **Assurez vous de ne pas laisser des clous, des vis ou d'autres morceaux de métal par terre. Ils peuvent percer les sacs d'aspiration.** De plus, copeaux et sciures peuvent être ré-utilisés en compostage ou en litière pour les animaux de la ferme.
- Balayez et aspirez la sciure et les copeaux sur le sol.
- **Enlevez les sacs d'aspiration pleins.**
- **Quittez les lieux en vous disant que vous les laissez au minimum aussi propres et rangés que vous les avez trouvés en entrant.**



Lettre d'engagement

à signer par tou.te.s les adhérent.e.s...

(exemplaire adhérent)

Je soussigné.e,
adhère à l'association Les Gueules de Bois.

Pour cela, je certifie :

- avoir réglé ma cotisation annuelle.
- avoir souscrit à une assurance responsabilité civile individuelle
- avoir lu intégralement le règlement intérieur / manuel de l'adhérent
- avoir compris et adhéré au fonctionnement et à l'état d'esprit coopératif de l'association
- avoir pris connaissance de l'état général et du fonctionnement des machines-outils que j'utilise
- avoir conscience des risques que j'encoure en utilisant des machines-outils

Par ailleurs, je m'engage personnellement à ne pas diffuser le code d'accès du verrou de la menuiserie, pour le bon fonctionnement et la sécurité de tou.te.s.

En cas d'accident de mon fait sur ma propre personne je ne saurai en aucun cas tenir pour responsable l'association Les Gueules de Bois.

Signature

Lettre d'engagement à signer par tou.te.s les adhérent.e.s...

(exemplaire association)

Je soussigné.e,
adhère à l'association Les Gueules de Bois.

Pour cela, je certifie :

- avoir réglé ma cotisation annuelle.
- avoir souscrit à une assurance responsabilité civile individuelle
- avoir lu intégralement le règlement intérieur / manuel de l'adhérent
- avoir compris et adhéré au fonctionnement et à l'état d'esprit coopératif de l'association
- avoir pris connaissance de l'état général et du fonctionnement des machines-outils que j'utilise
- avoir conscience des risques que j'encoure en utilisant des machines-outils

Par ailleurs, je m'engage personnellement à ne pas diffuser le code d'accès du verrou de la menuiserie, pour le bon fonctionnement et la sécurité de tou.te.s.

En cas d'accident de mon fait sur ma propre personne je ne saurai en aucun cas tenir pour responsable l'association Les Gueules de Bois.

Signature

